RAPPORT D'ACTIVITÉ 2002

Travailler ensemble
pour bâtir une communauté
compétitive, attractive,
solidaire et responsable.

Communauté métropolitaine
de Montréal

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2003
ISBN 2-923013-03-4

3 **Le mot du président**

4 **Le mot du directeur général**

5 **Citations**

6 **L'institution et ses objectifs**

7 **L'organisation**

La structure politique
La structure administrative

8 **L'organigramme**

9 **Les membres du comité exécutif**

10 **Les membres du conseil**

12 **Les activités de la Communauté**

L'adoption d'une vision stratégique et d'un schéma d'aménagement
Projet de règlement de contrôle intérimaire (RCI)
Planification de développement économique et concertation
Réseau routier artériel métropolitain (RRAM)
Secrétariat métropolitain de mise en valeur des espaces bleus et verts
Entente de communauté sur le développement durable
Financement du logement social
Financement des équipements métropolitains
Fonds de développement métropolitain
Planification et financement du transport en commun
Diversification des sources de revenus
Mise en place de ressources informationnelles informatisées
Participation à une étude de l'OCDE
Création du caucus d'affinité des municipalités de la Métropole de l'UMQ
Assises 2002

20 **Annexes**

Un leadership métropolitain en émergence

Avec la création de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), l'agglomération dispose, pour la première fois de son histoire, d'une institution publique couvrant l'espace économique métropolitain. La création de la CMM représente un geste novateur qui a permis de déployer une structure politique cohérente avec le territoire économique montréalais.

L'année 2002 a surtout été témoin de la mise en place de cette nouvelle structure de coordination et de planification à portée métropolitaine. Graduellement, l'organisme s'est fait connaître et a occupé les champs de compétence que lui confère la loi. Dans les prochains mois, cette nouvelle instance décisionnelle devrait révéler davantage ses potentiels et devenir un acteur incontournable du développement économique, social et environnemental de l'agglomération.

L'année 2002 a aussi été l'occasion, pour les élus de la région métropolitaine, d'apprivoiser cette nouvelle structure métropolitaine et d'apprendre à travailler ensemble à la réalisation d'objectifs communs. En ce sens, la création de la CMM apparaît porteuse d'une nouvelle dynamique et constitue le gage d'un leadership métropolitain en émergence.

À l'heure des bilans, l'année 2002 demeurera associée à la période de démarrage de la CMM. C'est donc en référence à cette année 2002 que l'on mesurera, dans cinq ou dix ans, le chemin parcouru. Je demeure convaincu que le meilleur est devant nous et que, dans quelques années, la région aura négocié avec succès son virage métropolitain, grâce en grande partie au rôle joué par la CMM.

Entre-temps, nous avons du pain sur la planche et d'importants défis à relever. Je nous souhaite donc la meilleure des chances, invitant chacun et chacune d'entre nous à mettre l'épaule à la roue de cette Communauté métropolitaine de Montréal.

Le président,
Gérald Tremblay

Une organisation à la mesure de nos ambitions

Avec la création de la CMM, la région métropolitaine de Montréal est désormais en mesure de prendre résolument le virage métropolitain et de relever les défis du développement économique, social et environnemental.

L'exercice de planification stratégique amorcé par la CMM au cours de l'année 2002 est le premier signe de cette nouvelle dynamique. Ainsi, lors des Assises du mois d'octobre 2002, les élus de la communauté ont participé à une journée d'échanges afin de valider un premier diagnostic des forces et des faiblesses de la région métropolitaine et, également, d'élaborer les éléments de base d'une vision commune. L'année 2003 devrait permettre l'adoption par la CMM d'un énoncé de vision.

En matière d'aménagement du territoire métropolitain, un projet de règlement de contrôle intérimaire (RCI) a été élaboré pour protéger une trentaine de boisés de la région et assurer la protection du territoire agricole. Ce règlement, qui a fait l'objet de plusieurs consultations en 2002, devrait être adopté en 2003.

En ce qui a trait à l'environnement, la CMM a conclu un partenariat avec le gouvernement du Québec en matière de développement durable. L'Entente de communauté sur le développement durable prévoit notamment l'élaboration d'un plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, dont l'adoption est prévue pour janvier 2004. La CMM a aussi mis sur pied, en vertu de cette entente de communauté, un Secrétariat métropolitain de mise en valeur des espaces bleus et verts (SMEBV).

Par ailleurs, la CMM a procédé à l'inventaire complet du réseau artériel métropolitain, à la validation des informations ainsi qu'à l'élaboration de ses normes d'entretien et de gestion. Un règlement sur le réseau artériel métropolitain (RRAM) devrait être adopté en 2003.

En ce qui a trait au logement social, la CMM, tout en contribuant au financement des programmes AccèsLogis et Logement Abordable, a analysé un ensemble de mesures fiscales susceptibles de favoriser la construction de logements locatifs et abordables. Des représentations auprès des gouvernements supérieurs ont été menées. Au cours de la prochaine année, la Communauté entend amorcer une réflexion sur la pertinence d'adopter une politique sur le logement social pour le territoire métropolitain.

L'année 2002 a par ailleurs permis à la CMM de s'affirmer sur la place publique. Ainsi, le président de la CMM, le maire Gérald Tremblay, et les deux vice-présidents, messieurs Gilles Vaillancourt et Jacques Olivier, ont défendu publiquement l'importance de la CMM. La diversification des sources de revenus a constitué un autre cheval de bataille à travers lequel la CMM s'est fait connaître. Enfin, l'année 2002 s'est achevée par la création du caucus des municipalités de la Métropole de l'UMQ, réunissant les 63 municipalités de la CMM. Ce caucus permettra de mieux faire cheminer les dossiers intéressant particulièrement les municipalités du territoire de la communauté au sein des instances décisionnelles de l'UMQ.

Rétrospectivement, force est donc de reconnaître qu'un incroyable bout de chemin a été parcouru en l'espace de douze mois, témoignant du dynamisme de cette nouvelle institution qu'est la CMM. À n'en point douter, l'année 2003 permettra de consolider les différentes activités entreprises en 2002.

Le directeur général,
Massimo Iezzoni

La CMM en quelques citations

« La création de la Communauté métropolitaine de Montréal, le 1er janvier 2001, fait qu'aujourd'hui nous pouvons mieux planifier, mieux coordonner et mieux financer nos activités en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, de transport, d'habitation et d'environnement. »

– Gérald Tremblay

Extrait du discours du président de la CMM, M. Gérald Tremblay, prononcé devant le Cercle canadien, Septembre 2002.

« Et lorsque la prochaine génération portera un jugement à propos du leadership de la CMM à ses débuts, j'aimerais qu'elle retienne que nous n'avons pas raté notre coup et que nous avons donné une impulsion extraordinaire à la région à un moment crucial de son développement (…).

Il appartient maintenant aux élus, de tous les paliers de gouvernement, d'apprivoiser la notion de leadership partagé. Dans la mesure où nous arriverons à unifier nos voix, nous pourrons donner une nouvelle impulsion au développement économique et social de la grande région métropolitaine, qui d'ailleurs, en a grandement besoin.

Avec toute la détermination dont nous sommes capables, je suis persuadé que nous pourrons nous mobiliser comme nous ne l'avons jamais fait auparavant, afin qu'en moins de deux décennies la grande région de Montréal atteigne le peloton de tête des agglomérations les plus prospères de l'Amérique du Nord. »

– Gilles Vaillancourt

Extrait du discours « La nouvelle Communauté métropolitaine de Montréal : une occasion à saisir, des pièges à éviter », prononcé par M. Gilles Vaillancourt, maire de Laval, devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, le 29 octobre 2002.

« Le territoire de la CMM regroupe près de 50 % de la population du Québec. Près de 73 % de l'activité économique québécoise est concentrée ici-même. Avec un poids semblable, nous devons travailler rapidement à accroître notre place parmi les grands centres d'Amérique du Nord. Nous sommes les artisans de la place qu'occupera le Québec de nos enfants et de nos petits-enfants. Nous possédons les outils nécessaires pour réussir.

À travers la Communauté métropolitaine de Montréal, l'économie régionale doit s'articuler de manière non concurrentielle. (…)

Somme toute, nous devons dégager une vision claire du développement de la grande région de Montréal qui fera consensus entre les membres. Le dynamisme de la CMM aura un impact sur l'avenir de Longueuil et cette dernière contribuera à l'accroissement de la richesse sur tout le territoire de la région métropolitaine. »

– Jacques Olivier

Extrait du discours « La CMM et Longueuil : Accroître la prospérité régionale », prononcé par M. Jacques Olivier, maire de Longueuil, devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, le 29 octobre 2002.

Une première institution d'agglomération pour la région métropolitaine de Montréal

L'institution

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est un organisme de planification, de coordination et de financement. Regroupant 63 municipalités en 2002, elle compte une population de 3,4 millions de personnes réparties sur près de 4 360 kilomètres carrés. La CMM exerce les compétences suivantes :

- aménagement du territoire;
- développement économique;
- logement social;
- équipements, infrastructures, services et activités à caractère métropolitain;
- transport métropolitain (transport en commun et réseau artériel);
- gestion des matières résiduelles;
- assainissement de l'air et des eaux usées.

La Communauté métropolitaine de Montréal s'est donné comme objectifs :

- de doter la région métropolitaine de Montréal d'une vision commune et partagée, qui sera suivie d'un plan de développement économique et d'un schéma métropolitain d'aménagement et de développement cohérents, afin que la région puisse être compétitive à l'échelle internationale;
- d'assurer un développement harmonieux et équitable sur l'ensemble du territoire de la Communauté, dans un environnement de qualité pour les citoyens et les citoyennes de la région;
- de mettre en place une véritable fiscalité métropolitaine basée sur une diversification des sources de revenus, afin de financer les activités métropolitaines et les activités municipales dans des secteurs spécifiques;
- et d'harmoniser les programmes et les politiques du gouvernement et des organismes régionaux du territoire avec les activités de la CMM.

NOS OBJECTIFS :

- **doter la région métropolitaine de Montréal d'une vision commune et partagée;**
- **assurer un développement harmonieux et équitable sur l'ensemble du territoire;**
- **mettre en place une véritable fiscalité métropolitaine;**
- **harmoniser les programmes du gouvernement avec les activités de la CMM.**

L'organisation

Une structure politique qui assure la représentation de toutes les composantes de la région métropolitaine

Les affaires de la Communauté sont administrées par un conseil de 28 membres composé des personnes suivantes : le maire de Montréal et 13 personnes désignées par le conseil de cette ville; le maire de Laval et deux personnes siégeant au conseil de cette ville; le maire de Longueuil et deux personnes siégeant au conseil de cette ville; quatre maires provenant des municipalités de la Couronne-Nord et quatre maires provenant des municipalités de la Couronne-Sud.

Le comité exécutif est composé de huit personnes, soit le président de la Communauté, le maire de Laval et le maire de Longueuil, trois personnes nommées par le conseil parmi les représentants de la Ville de Montréal, une personne nommée par le conseil parmi les représentants des municipalités de la Couronne-Nord et une personne représentant les municipalités de la Couronne-Sud.

Le conseil de la Communauté peut instituer toute commission pour étudier une question qu'il détermine et qui relève des compétences de la CMM. Le conseil a ainsi créé cinq commissions, soit les commissions d'aménagement, du développement économique, du transport, du logement social et de l'environnement. La CMM a également constitué un comité consultatif agricole. Les commissions comptent huit membres et le comité consultatif agricole dix personnes, dont cinq membres du conseil et cinq personnes qui proviennent des unions des producteurs agricoles du territoire.

Une structure administrative efficace qui s'adapte rapidement aux besoins

Outre le conseil et le comité exécutif, la structure administrative de la Communauté métropolitaine de Montréal comprend la direction générale, le greffe et le secrétariat, les finances, le secteur de l'aménagement du territoire métropolitain (qui inclut le transport et l'environnement), le secteur du développement économique métropolitain et le Secrétariat métropolitain de mise en valeur des espaces bleus et verts.

Organigramme

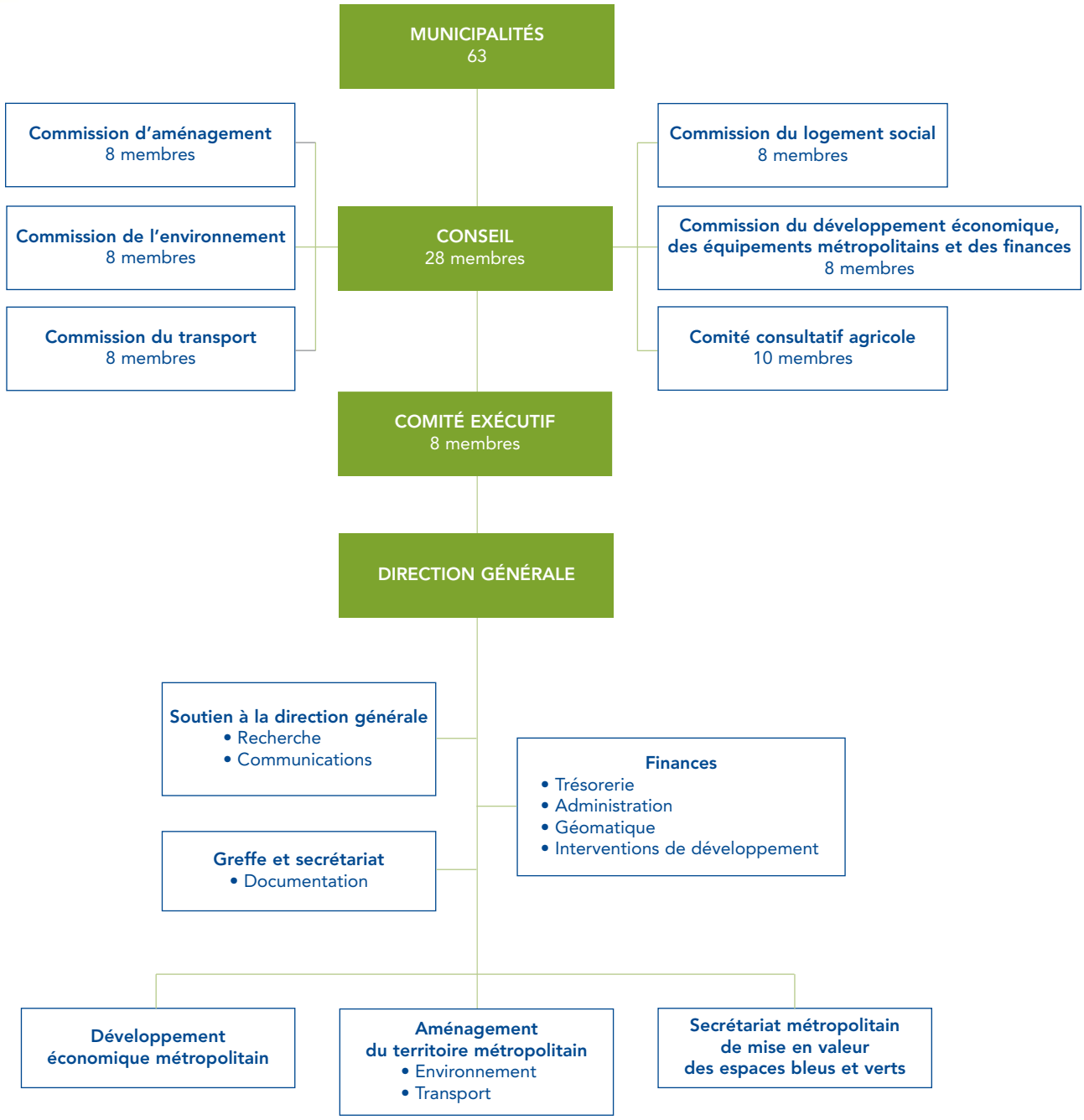

Les membres du comité exécutif de la CMM

Président

Gérald Tremblay
Maire de Montréal

Vice-président
du comité exécutif
Jacques Olivier
Maire de Longueuil

Vice-président
du conseil
Gilles Vaillancourt
Maire de Laval

Michel Prescott
Vice-président du comité
exécutif de Montréal
Conseiller de ville de
l'arrondissement Plateau
Mont-Royal

Frank Zampino
Président du comité
exécutif de Montréal
Président de l'arrondissement
Saint-Léonard

Georges Bossé
Membre du comité
exécutif de Montréal
Président de l'arrondissement
Verdun

Jean-Marc Robitaille[1]
Maire de Terrebonne

Pierre Bourbonnais
Maire de Chambly

1- M. Jean-Marc Robitaille, maire de Terrebonne, a été nommé membre du comité exécutif, le 14 novembre 2002. Il succède à M. Yvan Deschênes, maire de Rosemère.

Les membres du conseil de la CMM

Absents sur la photo : M. Georges Bossé, M. Bill McMurchie, M. Robert Libman, Mme Chantal Deschamps, M. Pierre Bourbonnais.

VILLE DE MONTRÉAL

Président du conseil de la CMM

Gérald Tremblay
Maire de Montréal

Georges Bossé
Membre du comité exécutif
Président de l'arrondissement
Verdun

Claude Dauphin
Membre du comité exécutif
Président de l'arrondissement
Lachine

Alan DeSousa
Membre du comité exécutif
Président de l'arrondissement
Saint-Laurent

Laurent Dugas
Conseiller de ville de
l'arrondissement Verdun

Alvaro Farinacci
Conseiller de ville de
l'arrondissement LaSalle

Helen Fotopulos
Membre du comité exécutif
Présidente de l'arrondissement
Plateau Mont-Royal

James V. Infantino
Conseiller de ville de
l'arrondissement Montréal-Nord

Robert Libman
Membre du comité exécutif
Président de l'arrondissement
Côte-Saint-Luc/
Hampstead/Montréal-Ouest

Bill McMurchie
Président de l'arrondissement
Pointe-Claire

Luis Miranda
Président de l'arrondissement
Anjou

Michel Prescott
Vice-président du comité exécutif
Conseiller de ville de l'arrondissement
Plateau Mont-Royal

Francine Senécal
Vice-présidente du comité exécutif
Conseillère de ville de l'arrondissement
Côte-des-Neiges/
Notre-Dame-de-Grâce

Frank Zampino
Président du comité exécutif
Président de l'arrondissement
Saint-Léonard

VILLE DE LAVAL

Vice-président du conseil de la CMM

Gilles Vaillancourt
Maire de Laval

André Boileau
Vice-président du comité exécutif

Jean-Jacques Beldié
Conseiller municipal

VILLE DE LONGUEUIL

Jacques Olivier
Maire de Longueuil

Jean Guérin
Membre du comité exécutif
Président de l'arrondissement
Saint-Bruno-de-Montarville

Michel Latendresse
Membre du comité exécutif
Président de l'arrondissement
Saint-Hubert

MRC DE LA COURONNE-NORD

Claude Carignan
Maire de Saint-Eustache

Chantal Deschamps
Mairesse de Repentigny

Gilles Pelletier[2]
Maire de Lorraine

Jean-Marc Robitaille
Maire de Terrebonne

MRC DE LA COURONNE-SUD

Pierre Bourbonnais
Maire de Chambly

Réjean Boyer
Maire de Vaudreuil-Dorion

André J. Côté
Maire de Candiac

Jacques Moreau
Maire de Verchères

Les rencontres des instances décisionnelles

En 2002, le conseil a tenu un total de neuf réunions tandis que le comité exécutif s'est réuni 18 fois. De leur côté, les commissions se sont réunies 20 fois (dont trois assemblées publiques) et le comité consultatif agricole, trois fois. Le conseil a adopté un total de 75 résolutions et le comité exécutif, 217.

2- M. Gilles Pelletier a été nommé membre du conseil le 14 novembre 2002. Il succède à M. Yvan Deschênes, maire de Rosemère.

Les activités

de la Communauté métropolitaine de Montréal

L'adoption d'une première vision stratégique et du premier schéma d'aménagement et de développement de la région métropolitaine

La Communauté a amorcé, en 2001, l'élaboration de son schéma métropolitain d'aménagement et de développement (SMAD), dans la foulée du Cadre d'aménagement adopté par le gouvernement du Québec [3]. La réalisation du SMAD constitue une première dans l'histoire du Québec et représente pour la CMM un défi de taille qu'elle entend relever avec enthousiasme.

Le schéma métropolitain d'aménagement et de développement, qui sera adopté au plus tard le 31 décembre 2005, reposera sur l'énoncé de vision stratégique du développement économique, social et environnemental de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Un projet d'énoncé de vision stratégique

L'élaboration de l'énoncé de vision stratégique a fait l'objet, en 2002, d'un vaste exercice de consultation auquel ont participé les élus présents aux Assises de la CMM, les personnes rencontrées dans le cadre de groupes de discussion, les membres du comité d'orientation et du comité technique ainsi que les représentants et les élus des municipalités. Toutes ces personnes se sont mobilisées et se sont prêtées à cet exercice de démocratie participative afin d'élaborer et de définir les éléments de base de l'énoncé de vision métropolitain.

En 2003, les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC), les membres du comité d'orientation sur la vision stratégique, du comité consultatif agricole et du comité technique en aménagement finaliseront le projet d'énoncé de vision stratégique pour son adoption par le conseil. Cette étape sera suivie de consultations publiques.

Projet de règlement de contrôle intérimaire (RCI)

Afin de pouvoir agir de manière préventive sur les enjeux d'aménagement et de développement de son territoire d'ici l'adoption du schéma d'aménagement et de développement, la CMM a élaboré un projet de règlement de contrôle intérimaire (RCI), qui a fait l'objet de nombreuses consultations auprès des municipalités et des MRC au cours de l'année 2002. Ce projet a été présenté à la commission d'aménagement, au comité consultatif agricole et au comité technique en aménagement. Le projet de RCI devrait être adopté en 2003.

En élaborant le RCI, la communauté pose un geste important pour l'aménagement de son territoire. En effet, le RCI est l'outil réglementaire pour permettre de gérer, de manière préventive et temporaire, certains enjeux métropolitains qui nécessitent une intervention rapide de protection d'ici à ce que le schéma métropolitain d'aménagement et de développement soit adopté. Concrètement, le RCI permettra d'assurer la protection de plus d'une trentaine de bois d'intérêt métropolitain couvrant une superficie d'environ 200 km^2. Il assurera également la préservation de la zone agricole permanente. Enfin, il garantira le contrôle de l'expansion du développement urbain à l'extérieur de la région métropolitaine et l'harmonisation des territoires desservis par l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la CMM, en limitant le développement d'un service de transport terrestre guidé à l'extérieur du territoire de la CMM.

3- *Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales : la région métropolitaine de Montréal 2001-2021*, 2001, Gouvernement du Québec, 143 pages et annexes.

Une planification du développement économique sous le signe de la concertation

En 2002, la CMM a confié à Montréal International (MI) la promotion de la région métropolitaine sur les marchés extérieurs et la prospection d'investissements étrangers.

En novembre 2001, la CMM et Montréal International ont remis au ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'infrastructure du Canada, l'honorable Allan Rock, un document s'intitulant *La région métropolitaine de Montréal. Une région innovante, apprenante et compétitive. Un atout pour la stratégie canadienne de l'innovation.* Ce document traduit la prise de position adoptée par la région métropolitaine de Montréal dans le cadre des consultations régionales menées par le gouvernement du Canada sur la stratégie canadienne de l'innovation.

La CMM a ainsi proposé de créer une Table métropolitaine de l'innovation qui regrouperait l'ensemble des acteurs de la région métropolitaine de Montréal interpellés par l'innovation.

En décembre, la CMM s'est associée au programme d'Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD) lors du Rendez-vous régional des régions, organisé par le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère des Régions et de la Société générale de financement (SGF). Le programme ACCORD vise le développement et l'essor des régions – par l'approche des grappes industrielles – afin de leur permettre d'occuper des niches significatives.

Le réseau routier artériel métropolitain (RRAM)

En 2002, la CMM a procédé à l'inventaire complet du réseau routier artériel métropolitain, à la validation des informations existantes ainsi qu'à l'élaboration de ses normes d'entretien et de gestion. Avec le futur règlement sur le réseau routier artériel métropolitain (RRAM), la CMM disposera d'un outil qui favorisera le transport en commun à l'échelle de son territoire, puisqu'elle pourra planifier l'ensemble des voies réservées avec l'aide de ses partenaires en transport en commun. Ce règlement assurera l'établissement d'un réseau qui pourra garantir la connectivité des déplacements routiers des marchandises sur tout le territoire et lui permettra également de fixer des normes de circulation métropolitaines qui assureront une plus grande fluidité des véhicules aux heures de pointe et qui limiteront l'accès des véhicules lourds dans les réseaux de circulation locaux des secteurs résidentiels.

Les normes applicables au réseau permettront également d'améliorer la sécurité routière, par un suivi des problèmes existants et par la mise en place de mesures correctives. Elles serviront aussi à mieux organiser l'utilisation du sol aux abords de ce réseau.

Le Secrétariat métropolitain de mise en valeur des espaces bleus et verts

La présence d'importants bassins d'eau et de grands espaces boisés sur le territoire de la CMM exige une protection adaptée et une juste mise en valeur de ce riche patrimoine naturel. C'est dans ce souci de préservation et de valorisation que la CMM a mis sur pied, en 2002, le Secrétariat métropolitain de mise en valeur des espaces bleus et verts (SMEBV).

Ce secrétariat encadre la réalisation de projets de conservation et de mise en valeur des espaces bleus – berges, îles et plans d'eau – et la revitalisation des quartiers en rive, notamment leurs boisés riverains. Le secrétariat a comme principal mandat d'assurer un programme de subventions pour financer des projets d'immobilisations en rive soumis par les municipalités de la CMM ou leurs mandataires.

Ayant adopté en 2001 son premier programme triennal d'immobilisations des espaces bleus pour une somme de 62 M$, le conseil a alloué une somme de 6 M$ à des projets devant être réalisés en 2003. Trois millions de dollars proviennent du Fonds de développement métropolitain et trois autres millions du gouvernement du Québec. À cette somme s'ajoute un montant supplémentaire de 3 M$ qui proviendra des municipalités où seront réalisés les projets. Les projets retenus, qui profiteront d'un financement total de 9 M$, seront annoncés en 2003.

L'Entente de communauté sur le développement durable

Lors des Assises de la CMM du mois d'octobre 2002, *en présence de monsieur Gilles Vaillancourt, vice-président au conseil, et de monsieur Jacques Olivier, vice-président au comité exécutif, le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, monsieur André Boisclair, et le président de la Communauté métropolitaine de Montréal,* monsieur Gérald Tremblay, ont signé l'Entente de communauté sur le développement durable. Cette entente, qui lie le gouvernement à la CMM, prévoit une enveloppe budgétaire de 9,5 M$.

D'une durée de cinq ans, l'entente soutient les principes de développement durable énoncés dans le cadre d'aménagement de la région métropolitaine de Montréal. Les engagements de cette entente sont liés aux espaces bleus et verts, à l'assainissement de l'air et des eaux usées et à la planification de la gestion des matières résiduelles, pour l'ensemble du territoire de la Communauté métropolitaine.

Le financement du logement social

La Communauté métropolitaine de Montréal a la responsabilité de répartir entre les municipalités la part du déficit d'exploitation des programmes en matière de logement social à la charge des municipalités.

La CMM rembourse ainsi la part (10 %) du déficit d'exploitation des programmes d'habitation à loyer modique et de supplément au loyer gérés par les 47 offices municipaux d'habitation de son territoire, à la charge des municipalités. La CMM rembourse également 25 % du déficit d'exploitation de la Corporation d'Habitations Jeanne-Mance.

Les offices gèrent actuellement plus de 26 000 unités d'habitation à loyer modique (HLM) et près de 6 000 suppléments au loyer (PSL). La Corporation d'Habitations Jeanne-Mance gère, quant à elle, 88 unités de HLM.

En plus des programmes déjà mentionnés, la CMM participe également au financement des unités d'habitation construites dans le cadre des programmes AccèsLogis et Logement Abordable de la Société d'habitation du Québec. Ces programmes permettent à des coopératives d'habitation, à des organismes sans but lucratif ou à des OMH de réaliser, avec une contribution du milieu, des logements communautaires destinés à des ménages à faibles revenus.

Un montant total de 26,4 M$ a été réservé en 2002 pour assurer l'ensemble des interventions en matière de logement social. Cette somme, financée par les 63 municipalités de la CMM, a été déposée dans le fonds consacré au logement social. À la fin de 2002, le fonds disposait d'un solde de 13,7 M$ qui s'explique par un rythme plus lent que prévu de construction des projets AccèsLogis et Logement abordable. Ce montant, et les intérêts qu'il génère, est réservé au financement du logement social.

Enfin, l'année 2002 a été l'occasion pour la CMM de se pencher sur les causes de la pénurie de logements locatifs et abordables sur son territoire. La CMM a notamment proposé aux gouvernements supérieurs d'adopter des mesures fiscales pour favoriser la construction de logements locatifs et abordables par le secteur privé. **Dans le rapport qu'elle a publié, la CMM démontre que la construction de logements locatifs, selon les mesures proposées, aurait pour effet de libérer des logements abordables et de diminuer la pression sur les programmes de logements publics.**

Le financement des équipements métropolitains de la CMM

Le règlement sur les équipements métropolitains de la CMM, au nombre de quatre – le Planétarium, le Jardin botanique, le Biodôme et le Cosmodôme – prévoit que la Communauté rembourse les villes de Montréal et de Laval qui possèdent des équipements métropolitains identifiés dans la loi. Une partie du financement provient d'un protocole d'entente de cinq ans conclu avec le gouvernement du Québec, lequel accorde annuellement une subvention maximale de 13 M$ à la Communauté.

En 2002, la Communauté a prévu à son budget une contribution de 37,2 M$ pour ces équipements, dont 13 M$ en provenance du gouvernement du Québec et le reste des quotes-parts des municipalités membres.

Le Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal.

Le Fonds de développement métropolitain

Le conseil de la Communauté a adopté, lors de sa séance du 21 février 2002, le règlement créant le Programme de partage de la croissance de l'assiette foncière et le Fonds de développement métropolitain.

Ce programme a permis à la Communauté d'amasser une somme de 3 M$ financée par les quotes-parts des municipalités. La moitié de cette somme est répartie en fonction de la richesse foncière uniformisée relative des municipalités alors que l'autre moitié est répartie en fonction de la croissance relative de la richesse foncière des municipalités.

Les sommes amassées par le Programme peuvent servir à financer les projets privilégiés par la Communauté. Le règlement sur le fonds prévoit ainsi que ces sommes peuvent servir à financer des projets qui favorisent le développement économique et social de la communauté, assurent le rayonnement de la communauté, incorporent la notion de réseau et contribuent au renforcement de la solidarité métropolitaine.

Pour la période 2002-2005, la CMM a décidé de consacrer les sommes ainsi amassées à la réalisation de son programme des espaces bleus.

La planification et le financement métropolitains du transport en commun

En 2002, le conseil s'est prononcé unanimement sur l'intégration de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) à la CMM. Cette décision a été motivée par les compétences de la CMM en matière de transport et d'aménagement et par sa représentativité élective de trois personnes au sein du conseil d'administration de l'AMT.

Cette demande auprès du gouvernement du Québec a fait l'objet d'une analyse du mandataire du gouvernement chargé de réviser le cadre financier et institutionnel du transport en commun métropolitain. Ce dernier s'est d'ailleurs prononcé favorablement pour que la CMM hérite des compétences de l'AMT en matière de financement et de planification du transport en commun métropolitain.

La diversification des sources de revenus

La diversification des sources de revenus pour la région métropolitaine de Montréal est une préoccupation majeure des instances décisionnelles de la CMM et de ses municipalités membres. Dans ce contexte, un groupe de travail sur la diversification des sources de revenus métropolitains a été constitué. Composé de représentants de la Communauté métropolitaine de Montréal, de la Ville de Montréal, de la Ville de Laval et de la Ville de Longueuil, le groupe a évalué les différentes mesures de diversification des sources de revenus, considérées ou appliquées au Canada, aux États-Unis et en Europe, et leurs impacts financiers, économiques et environnementaux.

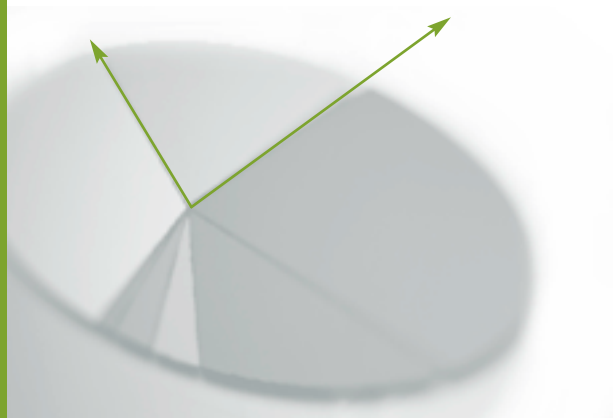

Les ressources informationnelles à la fine pointe de la technologie

Pour réaliser ses nombreux mandats, la CMM doit se doter d'un système d'informations géographiques (SIG) performant, intégrant l'ensemble des données géographiques caractérisant son territoire.

En 2002, la CMM a procédé à la mise en place des infrastructures technologiques requises à la conception de l'architecture du système d'information géographique métropolitain d'aménagement (SIGMA). Elle a également procédé à l'acquisition des données géographiques de référence et a débuté leur intégration au système.

L'équipe de la CMM a produit de nombreuses cartes pour l'énoncé de vision stratégique, le réseau artériel métropolitain, le règlement de contrôle intérimaire et les projets du fonds bleu. À terme, le système SIGMA permettra d'effectuer des analyses et des simulations fiables, afin de bâtir des indicateurs de performance et de mesurer l'évolution des éléments structurants de la région.

Par ailleurs, c'est lors des Assises 2002, réunissant l'ensemble des élus de la région métropolitaine, que le site web de la Communauté a été officiellement lancé. Ce site a fait l'objet d'un imposant travail de planification, de gestion et de collecte de données et d'information.

Attrayant et convivial, le site institutionnel de la CMM offre une vitrine exceptionnelle pour tous les internautes désireux de prendre connaissance de l'ensemble de ses champs de compétence.

En plus de ce site général, la CMM a mis sur pied des sites satellites qui traitent des grands dossiers. Ainsi, la *Vision 2025 Cap sur le monde* dispose de son propre site.

La participation à une étude de l'OCDE

La CMM a accepté, en juillet 2002, de participer à une étude de l'Organisation de coopération de développement économique (OCDE) portant sur la gouvernance métropolitaine et son impact sur la compétitivité internationale. Les activités de la CMM feront l'objet de comparaisons avec deux villes américaines, Minneapolis-St-Paul et Philadelphie, ainsi qu'avec Stuttgart en Allemagne.

La méthodologie utilisée permettra d'illustrer les enjeux inhérents à la position stratégique de la CMM face aux agglomérations avec lesquelles elle est en compétition, selon les forces et les faiblesses de la région.

La création du caucus d'affinité des municipalités de la Métropole de l'UMQ

En décembre 2002, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a révisé sa structure et ses modes de fonctionnement, afin que toutes les municipalités puissent s'y identifier.

Dans le cadre de cette réorganisation, l'UMQ a créé plusieurs caucus d'affinité dont celui du caucus d'affinité des municipalités de la Métropole. Le comité directeur du caucus est formé de seize administrateurs et de quatre délégués provenant des municipalités de la CMM selon la composition suivante : la Ville de Montréal, huit représentants; les villes de Laval et de Longueuil deux représentants chacune; les municipalités des couronnes Nord et Sud deux administrateurs et deux délégués pour chaque couronne. Certains de ces administrateurs seront délégués au conseil d'administration et au comité exécutif de l'UMQ.

Assises de la Communauté métropolitaine de Montréal

Les grandes métropoles sont confrontées aux défis posés par la mondialisation de l'économie. C'est dans ce contexte que la métropole est appelée à s'affirmer. Pour y parvenir, elle doit avant tout définir une vision stratégique qui la dote des outils de planification nécessaires à son positionnement présent et futur. Les représentants du monde municipal, membres de la CMM, ont donc été conviés à participer à des assises en vue d'élaborer l'énoncé de vision stratégique du développement économique, social et environnemental de la communauté, en octobre 2002.

Des photos ont été prises à l'occasion de ces assises.

une région, une vision

Les membres des commissions du conseil

LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

PRÉSIDENTE :

Francine Senécal[4]
Vice-présidente du comité exécutif
de Montréal

VICE-PRÉSIDENTS :

Jean-Jacques Beldié
Conseiller de Laval

Claude Carignan[5]
Maire de Saint-Eustache

MEMBRES :

Pierre Bourbonnais
Maire de Chambly

Laurent Dugas
Conseiller de ville de l'arrondissement
Verdun

Jean Gérin
Membre du comité exécutif de Longueuil

Robert Libman
Membre du comité exécutif de Montréal

Frank Zampino
Président du comité exécutif de Montréal

DÉLÉGUÉS :

Basile Angelopoulos
Conseiller municipal de Laval
pour Jean-Jacques Beldié

Bertrand Girard
Conseiller de l'arrondissement
du Vieux-Longueuil pour Jean Gérin

Stéphane Harbour
Président de l'arrondissement Outremont
pour Frank Zampino

LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS ET DES FINANCES

PRÉSIDENT :

Luis Miranda[6]
Président de l'arrondissement Anjou

VICE-PRÉSIDENTS :

André J. Côté
Maire de Candiac

Jean Gérin
Membre du comité exécutif de Longueuil

MEMBRES :

Jean-Jacques Beldié
Conseiller municipal de Laval

Georges Bossé
Membre du comité exécutif de Montréal

Claude Carignan
Maire de Saint-Eustache

Alan DeSousa (depuis le 24 octobre)
Membre de comité exécutif de Montréal

Alvaro Farinacci
Conseiller municipal de Montréal,
arrondissement LaSalle

DÉLÉGUÉS :

Michel Desjardins
Conseiller de l'arrondissement
du Vieux-Longueuil pour Jean Gérin

Norman Girard
Conseiller municipal de Laval
pour Jean-Jacques Beldié

4- Mme Francine Senécal a été nommée membre et présidente de la Commission d'aménagement, le 24 octobre 2002. Elle succède à M. Luis Miranda, président de l'arrondissement Anjou.

5- M. Claude Carignan a été nommé membre de la Commission d'aménagement, le 14 novembre 2002. Il succède à M. Jean-Marc Robitaille, maire de Terrebonne.

6- M. Luis Miranda a été nommé président de la Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances, le 24 octobre 2002.

LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

PRÉSIDENT :

André Boileau
Vice-président du comité exécutif de Laval

VICE-PRÉSIDENTS :

Réjean Boyer
Maire de Vaudreuil-Dorion

Alvaro Farinacci
Conseiller municipal de Montréal,
arrondissement LaSalle

MEMBRES :

Alan DeSousa
Membre du comité exécutif de Montréal

Michel Latendresse
Membre du comité exécutif de Longueuil

Bill McMurchie
Président de l'arrondissement Pointe-Claire

Gilles Pelletier[7]
Maire de Lorraine

Frank Zampino
Président du comité exécutif de Montréal

DÉLÉGUÉS :

Bernard Blanchet
Conseiller de l'arrondissement Lachine
pour Frank Zampino

Denise Filion
Conseillère de l'arrondissement de Boucherville
pour Michel Latendresse

Francine Légaré
Conseillère municipale de Laval
pour André Boileau

LA COMMISSION DU LOGEMENT SOCIAL

PRÉSIDENT :

Réjean Boyer
Maire de Vaudreuil-Dorion

VICE-PRÉSIDENTS :

James V. Infantino
Conseiller municipal de Montréal,
arrondissement Montréal-Nord

Michel Latendresse
Membre du comité exécutif de Longueuil

MEMBRES :

André Boileau
Vice-président du comité exécutif de Laval

Gilles Pelletier[8]
Maire de Lorraine

Michel Prescott
Vice-président du comité exécutif de Montréal

Francine Senécal
Vice-présidente du comité exécutif de Montréal

Frank Zampino
Président du comité exécutif de Montréal

DÉLÉGUÉS :

Suzanne Caron
Présidente de l'arrondissement Mont-Royal
pour Frank Zampino

Richard Goyer
Conseiller municipal de Laval pour André Boileau

Manon D. Hénault
Conseillère de l'arrondissement du Vieux-Longueuil
pour Michel Latendresse

7- M. Gilles Pelletier, maire de Lorraine, a été nommé membre de la Commission de l'environnement, le 14 novembre 2002. Il succède à M. Yvan Deschênes, maire de Rosemère.

8- M. Gilles Pelletier, maire de Lorraine, a été nommé membre de la Commission du logement social, le 14 novembre 2002. Il succède à M. Claude Carignan, maire de Saint-Eustache.

LA COMMISSION DU TRANSPORT

PRÉSIDENTE :

Chantal Deschamps
Mairesse de Repentigny

VICE-PRÉSIDENTS :

Jean-Jacques Beldié
Conseiller municipal de Laval

Bill McMurchie
Président de l'arrondissement Pointe-Claire

MEMBRES :

Claude Dauphin
Membre du comité exécutif de Montréal

Jean Gérin
Membre du comité exécutif de Longueuil

James V. Infantino
Conseiller municipal de Montréal, arrondissement Montréal-Nord

Jacques Moreau
Maire de Verchères

Frank Zampino
Président du comité exécutif de Montréal

DÉLÉGUÉS :

Guy Boissy
Membre du comité exécutif de Longueuil

Roger Chartier
Maire de Calixa-Lavallée pour Jacques Moreau

Sylvie Clermont
Conseillère municipale de Laval pour Jean-Jacques Beldié

LES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PRÉSIDENT :

Jacques Moreau
Maire de Verchères

VICE-PRÉSIDENT :

Richard Maheu
Président de la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides

MEMBRES :

André Boileau
Vice-président du comité exécutif de Laval

Claude Carignan
Maire de Saint-Eustache

Yvan Deschênes[9]
Maire de Rosemère

Michel Latendresse
Membre du comité exécutif de Longueuil

MEMBRES DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES (UPA) :

Marcel Denis
Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides

Bernard Isabey
Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe

Gilbert Mathieu
Fédération de l'UPA de Lanaudière

Eddy Proulx
Fédération de l'UPA de Saint-Jean-de-Valleyfield

LES MEMBRES DE LA CMM AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

Claude Dauphin
Membre du comité exécutif de Montréal
Président du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal

Chantal Deschamps
Mairesse de Repentigny

Jacques Olivier
Maire de Longueuil

9- Poste vacant depuis la fin du mandat de M. Yvan Deschênes en novembre 2002.

La CMM en quelques chiffres

1	**COMMUNAUTÉ** Depuis le 1er janvier 2001
14	**MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ** dont 4 sont des villes avec compétences de MRC
63	**MUNICIPALITÉS LOCALES**
1 (sur 63)	**VILLE (MONTRÉAL)** de plus de 1,8 million d'habitants
2 (sur 63)	**VILLES (LAVAL ET LONGUEUIL)** de plus de 350 000 habitants
19 (sur 63)	**MUNICIPALITÉS** qui comptent entre 15 000 et 84 000 habitants
41 (sur 63)	**MUNICIPALITÉS** qui comptent moins de 15 000 habitants
5	**RÉGIONS ADMINISTRATIVES** dont trois partiellement (Laurentides, Lanaudière, Montérégie).
4360 km²	**DE SUPERFICIE TOTALE** dont 525 km² de surfaces aquatiques
3,4 MILLIONS	**D'HABITANTS** soit près de 50 % de la population du Québec
885	**HABITANTS AU KM²**
1,44 MILLION	**DE LOGEMENTS PRIVÉS** dont 50,2 % sont en mode locatif
2,3	**PERSONNES / MÉNAGE**
18 %	**DES HABITANTS SONT DES IMMIGRANTS** dont un tiers est arrivé depuis moins de 10 ans
75	**LANGUES PARLÉES** dont les plus parlées sont le français, majoritairement et l'anglais
20 %	**DES HABITANTS PARLENT AU MOINS DEUX LANGUES** à la maison dont la moitié n'est ni le français ni l'anglais

120	**COMMUNAUTÉS CULTURELLES**
17,8 %	**DES HABITANTS DÉTIENNENT UN DIPLÔME UNIVERSITAIRE**
113,2 MILLIARDS $ CA	**DE PIB MÉTROPOLITAIN** soit 33 290 $CA par habitant
1,76 MILLION	**EMPLOIS** soit 50 % des emplois du Québec
155 000	**EMPLOIS DANS LA NOUVELLE ÉCONOMIE** dont 110 000 dans les secteurs des technologies de l'information, 31 000 dans le secteur de l'aérospatiale et 14 000 dans le secteur biopharmaceutique
10 MILLIONS	**DE VISITEURS** dans les cinq régions administratives
80 MILLIONS	**DE CONSOMMATEURS** dans un rayon de 1 000 km
1,67 MILLION	**D'AUTOMOBILES** soit 1,18 autos par logement en 1998
8,1 MILLIONS	**DE DÉPLACEMENTS** en 24 heures en 1998 dont 69,6 % en automobile, 13,5 % en transport public, 13 % non motorisés et 5,2 % en autres modes
2	**AÉROPORTS INTERNATIONAUX** avec un trafic de 9,5 millions de voyageurs en 2001
1	**PORT** avec un trafic de 19,1 millions de tonnes de marchandises en 2001 dont 45 % par conteneurs
5	**UNIVERSITÉS** trois francophones et deux anglophones comptant 178 000 étudiants en 2000
30	**GÉGEPS** publics et privés
450	**CENTRES DE RECHERCHE**
60	**CONSULATS ET DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES**

Source des données : Recensement de Statistique Canada de 2001, Enquête Origine-Destination sur la mobilité des personnes dans la région de Montréal de 1998, Aéroports de Montréal, Port de Montréal, Indicateurs de performance de Montréal Technovision (2001) et Institut de la statistique du Québec.

Un vaste
TERRITOIRE

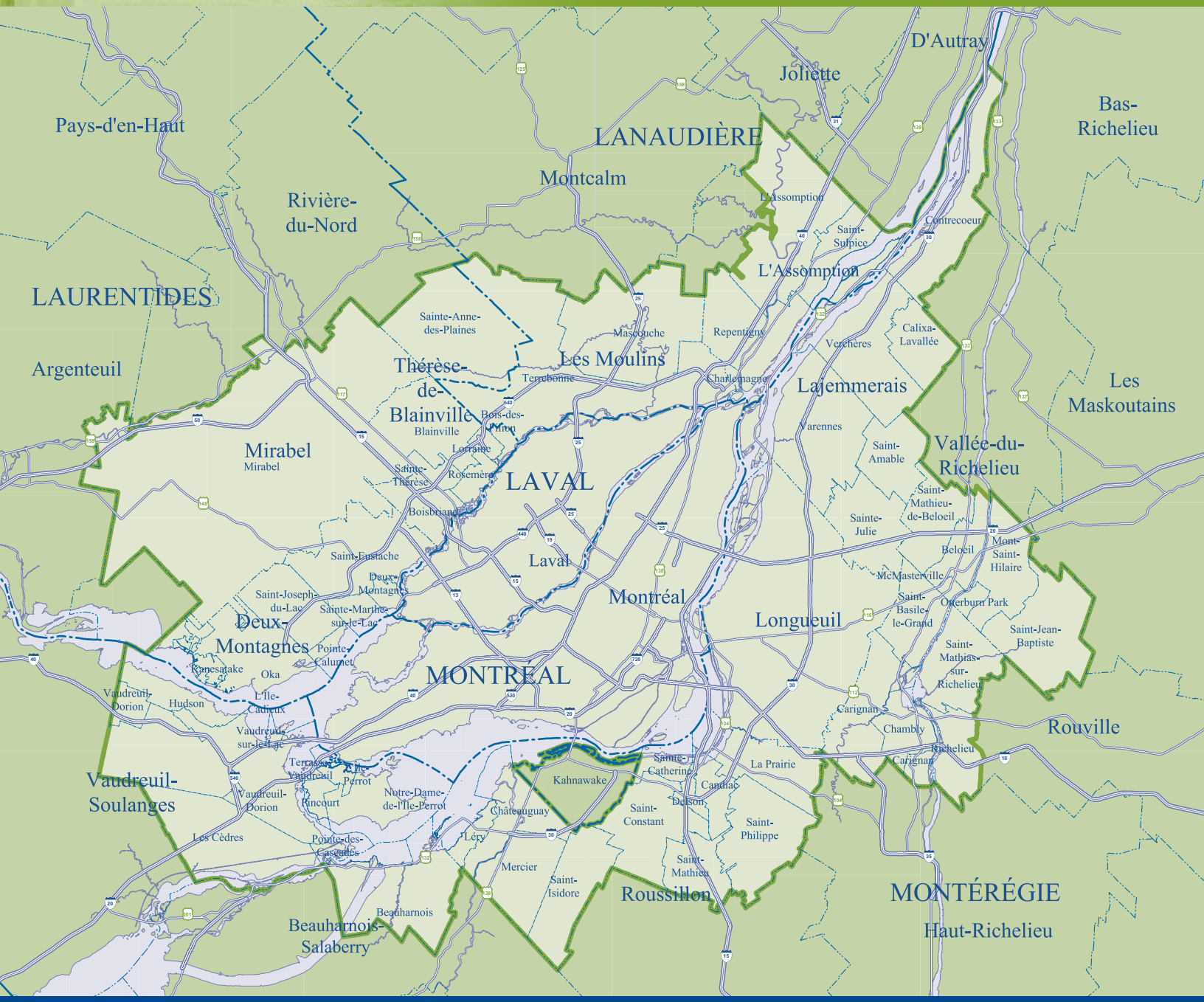

Communauté métropolitaine
de Montréal

LISTE DES 63 MUNICIPALITÉS DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

	MUNICIPALITÉ	POPULATION	MRC
1	BEAUHARNOIS	11 686	Beauharnois-Salaberry
2	BELOEIL	19 655	La Vallée-du-Richelieu
3	BLAINVILLE	37 111	Thérèse-de Blainville
4	BOISBRIAND	27 473	Thérèse-de Blainville
5	BOIS-DES-FILION	7 868	Thérèse-de Blainville
6	CALIXA-LAVALLÉE	488	Lajemmerais
7	CANDIAC	12 969	Roussillon
8	CARIGNAN	5 976	La Vallée-du-Richelieu
9	CHAMBLY	20 938	La Vallée-du-Richelieu
10	CHARLEMAGNE	5 922	L'Assomption
11	CHÂTEAUGUAY	42 097	Roussillon
12	CONTRECOEUR	5 301	Lajemmerais
13	DELSON	7 265	Roussillon
14	DEUX-MONTAGNES	17 578	Deux-Montagnes
15	HUDSON	4 811	Vaudreuil-Soulanges
16	L'ASSOMPTION	16 051	L'Assomption
17	L'ÎLE-CADIEUX	125	Vaudreuil-Soulanges
18	L'ÎLE-PERROT	9 603	Vaudreuil-Soulanges
19	LA PRAIRIE	19 482	Roussillon
20	LAVAL	352 402	Laval
21	LÉRY	2 370	Roussillon
22	LES CÈDRES	5 465	Vaudreuil-Soulanges
23	LONGUEUIL	385 690	Longueuil
24	LORRAINE	9 683	Thérèse-de Blainville
25	MASCOUCHE	29 871	Les Moulins
26	MCMASTERVILLE	4 077	La Vallée-du-Richelieu
27	MERCIER	9 883	Roussillon
28	MIRABEL	28 010	Mirabel
29	MONTRÉAL	1 837 072	Montréal
30	MONT-SAINT-HILAIRE	14 710	La Vallée-du-Richelieu
31	NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT	8 737	Vaudreuil-Soulanges
32	OKA	4 360	Deux-Montagnes
33	OTTERBURN PARK	8 171	La Vallée-du-Richelieu
34	PINCOURT	10 155	Vaudreuil-Soulanges
35	POINTE-CALUMET	5 872	Deux-Montagnes
36	POINTE-DES-CASCADES	981	Vaudreuil-Soulanges
37	REPENTIGNY	74 165	L'Assomption
38	RICHELIEU	4 981	Rouville
39	ROSEMÈRE	13 940	Thérèse-de Blainville
40	SAINT-AMABLE	7 590	Lajemmerais
41	SAINT-BASILE-LE-GRAND	12 748	La Vallée-du-Richelieu
42	SAINT-CONSTANT	23 270	Roussillon
43	SAINTE-ANNE-DES-PLAINES	13 175	Thérèse-de Blainville
44	SAINTE-CATHERINE	16 206	Roussillon
45	SAINTE-JULIE	27 670	Lajemmerais
46	SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC	8 659	Deux-Montagnes
47	SAINTE-THÉRÈSE	24 603	Thérèse-de Blainville
48	SAINT-EUSTACHE	41 295	Deux-Montagnes
49	SAINT-ISIDORE	2 420	Roussillon
50	SAINT-JEAN-BAPTISTE	2 924	La Vallée-du-Richelieu
51	SAINT-JOSEPH-DU-LAC	4 976	Deux-Montagnes
52	SAINT-LAZARE	13 953	Vaudreuil-Soulanges
53	SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU	4 296	Rouville
54	SAINT-MATHIEU	1 997	Roussillon
55	SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL	2 240	La Vallée-du-Richelieu
56	SAINT-PHILIPPE	3 917	Roussillon
57	SAINT-SULPICE	3 497	L'Assomption
58	TERRASSE-VAUDREUIL	2 061	Vaudreuil-Soulanges
59	TERREBONNE	83 657	Les Moulins
60	VARENNES	20 720	Lajemmerais
61	VAUDREUIL-SUR-LE-LAC	964	Vaudreuil-Soulanges
62	VAUDREUIL-DORION	20 650	Vaudreuil-Soulanges
63	VERCHÈRES	4 898	Lajemmerais
	TOTAL	3 431 551	

Source : décret de population du gouvernement du Québec concernant la population des municipalités et des arrondissements, année 2002. Décret 1445-2001 du 5 décembre 2001

Communauté métropolitaine
de Montréal

ISBN 2-923013-03-4

1002, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 2400, Montréal (Québec) H3A 3L6
Téléphone : (514) 350-2550 Télécopieur : (514) 350-2599 Courriel : info@cmm.qc.ca
www.cmm.qc.ca